

74020 - Soutien et développement de l'agriculture

**Proposition d'attribution de subventions pour
l'acquisition de fourrage ou de semences prairiales
agro-écologiques suite à la sécheresse de l'année 2019**

CP/2020/107

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Afin de soutenir les agriculteurs bas-rhinois, particulièrement touchés par les sécheresses successives de 2018 et 2019, le Conseil Départemental a décidé, par délibération du 9 décembre 2019 (CD/2019/134) de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de fourrage et de semences.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions aux bénéficiaires figurant sur la liste annexée.

Le dispositif du Département permet aux éleveurs de la zone de montagne de bénéficier d'une aide à hauteur de 35% du coût d'achat des fourrages (45% pour les jeunes agriculteurs), plafonnée à 3000 € par exploitation, majorée de 500 € pour les producteurs en bio (avec application de la transparence pour les GAEC, dans la limite de 2 associés).

Cette aide s'applique pour des achats facturés sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020.

Une enveloppe de 100 000 € est consacré au budget pour ce programme.

Les agriculteurs bas-rhinois bénéficient par ailleurs d'une aide de 50% du coût d'achat de semences prairiales en mélange afin de permettre le redémarrage de la pousse de l'herbe des prés. Cette aide est plafonnée à 175€/ha et 2500 € par exploitation (avec application de la transparence GAEC, dans la limite de 2 associés).

Cette aide s'applique pour des achats facturés sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 octobre 2020.

Une enveloppe de 150 000 € est budgétée pour ce programme.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'un montant de 67 919 € aux bénéficiaires figurant dans la liste annexée au présent rapport.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non	Montant proposé
----------------------------	------------------------	------------------------	---	------------------------

			engagé)	
AIDES AGRI 2019/1	G 2019-2020 AIDES AGRI	800 000 €	800 000 €	67 919 €

La Commission territoriale Sud a émis un avis favorable à cette proposition le 9 mars 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération des subventions pour l'acquisition de fourrage ou de semences prairiales agro-écologiques d'un montant total de 67 919 €.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY